



Conseil économique et social

Provisoire

3 juin 2005
Français
Original: anglais

Session de fond de 2005

Compte rendu analytique provisoire de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 28 avril 2005, à 15 heures

Président : M. Akram (Pakistan)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

05-32567 (F)



La séance est ouverte à 15 h 45.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Examen de projets de proposition

Coopération régionale (E/2004/15/Add.2)

1. **Le Président** appelle l'attention sur l'additif 2 au rapport du Secrétaire général sur la coopération dans les domaines économique, social et connexes (E/2004/15/Add.2). En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite reporter à plus tard l'examen du projet de résolution III qui figure dans ce rapport est qui est intitulé « Mise en œuvre des résolutions concernant la participation des membres associés de la Commission économique pour l'Amérique latine et des Caraïbes aux activités de suivi des conférences mondiales des Nations Unies et aux travaux du Conseil économique et social » à la session de fond du Conseil de 2005 au titre du point 10 de l'ordre du jour intitulé « Coopération régionale ».

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **M^{me} Tamlyn** (États-Unis d'Amérique) est déçue que le Conseil n'ait pas pu prendre une décision sur le projet de résolution à la séance en cours. Le rôle des membres associés au sein du Conseil n'est pas une question qui doit faire objet de négociations entre États Membres; elle doit être réglée exclusivement par le pays responsable des relations étrangères du territoire en question. L'orateur espère que le Conseil pourra prendre note de toutes les résolutions qui figurent au document E/2004/15/Add.2 à la session de fond et clore l'examen de la question.

4. **M^{me} Klein** (Observateur du Luxembourg) dit qu'elle s'associe à la déclaration faite par la représentante des États-Unis d'Amérique.

Participation d'organisations intergouvernementales aux travaux du Conseil économique et social (E/2005/49)

5. **Le Président** attire l'attention sur la lettre du Secrétaire exécutif du Partenariat mondial pour l'eau en date du 14 février (E/2005/49) demandant pour le Partenariat le statut d'observateur auprès du Conseil. Il considérera que le Conseil souhaite faire figurer cette demande à l'ordre du jour de sa session de fond de 2005.

6. *Il en est ainsi décidé.*

Réunion consacrée à la question de la transition des activités de secours aux activités de développement.

7. **Le Président** dit qu'en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter un projet de décision ainsi rédigé :

« Le Conseil économique et social décide de tenir dans la matinée du mercredi, 13 juillet 2005 une réunion sous le titre : "Réunion de l'ECOSOC consacrée à la question de la transition des activités de secours aux activités de développement". Il décide également que la réunion aura un caractère officiel selon les modalités décrites ci-après :

a) Un bref exposé suivi d'un échange de vues avec des délégations intéressées;

b) Le Président fera le point débat, mais il n'y aura pas de document négocié résumant les résultats de la réunion;

c) Une brève référence à la réunion sera incorporée dans le rapport du Conseil économique et social.

On propose également que du fait de la tenue de cette réunion le mercredi, 13 juillet, le débat sur les activités opérationnelles prendrait fin dans l'après-midi du 12 juillet et que le débat sur les activités humanitaires commencerait dans l'après-midi du 13 juillet ».

8. *Il en est ainsi décidé.*

9. **M^{me} Navarro de Cumberbach** (Cuba) dit qu'elle espère que la réunion envisagée sera plus équilibrée et de meilleure qualité que celle de l'année précédente. Les déclarations devraient refléter l'état actuel du débat sur cette question; les États Membres devraient être informés à l'avance du nom des participants prévus, et le résumé du Président devrait refléter toutes les déclarations au lieu de donner un compte-rendu partiel du débat.

La séance est levée à 15 h 55.